

<https://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article394>



L'Algérie aura-t-elle son Assemblée constituante ?

- Constituantes dans le monde - Algérie -



Date de mise en ligne : mercredi 23 mars 2011

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits

réservés

Ce qui est frappant dans les événements récents, c'est l'importance soudaine que la question des institutions a prise dans les débats politiques. Après la Tunisie où va se dérouler l'élection d'une Constituante, c'est en Égypte, au Maroc comme dans l'ensemble du monde arabe que le problème institutionnel a été posé.

Mais que se passe-t-il en Algérie ?

Le 9 mars 2011, le Front de libération national (FLN), au pouvoir en Algérie, a fait savoir, par la voix de son secrétaire général Abdelaziz Belkhadem, qu'il est favorable à une révision profonde de la constitution algérienne. Mais le patron du FLN a toutefois précisé que son parti refuserait "*une proposition politique qui fait table rase de tout ce qui a été réalisé depuis l'indépendance (en 1962), la proposition d'une Assemblée constituante*". Il s'agit donc pour lui de garder le contrôle des évolutions institutionnelles.

A l'opposé, une partie de l'opposition, notamment le Front des Forces socialistes de l'opposant historique Hocine Aït Ahmed, réclame depuis des années l'élection d'une Assemblée constituante en Algérie.

M. Aït Ahmed a rappelé cette position dans une conférence de presse tenue le mardi 22 mars. Il a demandé l'élection d'une Assemblée constituante en Algérie, dans la perspective des réformes politiques évoquées récemment par le président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika.

M. Aït Ahmed reprend ainsi une vieille revendication de son parti, fondé en 1963. Il a déclaré souhaiter une "*refondation institutionnelle*" basée sur une Constitution "*digne de ce nom*" et issue d'une Assemblée constituante "*librement élue*".

Reconnaissant qu'*"il serait léger de croire qu'il suffirait de dissoudre des institutions ou des partis pour que sortent de leurs décombres d'autres institutions et d'autres partis tout prêts pour un usage démocratique"*, il dessine le processus pour lui nécessaire.

"C'est seulement au terme d'une remobilisation citoyenne et politique des Algériens que nous pourrions aborder l'ensemble du processus électoral devant aboutir à une refondation institutionnelle, qui remette les droits des citoyens, leur sécurité et leur développement, ainsi que ceux du pays, au cœur d'une Constitution digne de ce nom, parce qu'enfin issue d'une Assemblée constituante librement élue par des Algériens libres", a ajouté le leader du FFS. Ainsi le processus constituant nécessaire à toute reconstruction des États et des relations internationales trouve-t-il une fois de plus un écho dans les événements en cours.